

COMMUNIQUE DE PRESSE

4^{ème} CONFERENCE ENVIRONNEMENTALE - 25 et 26 AVRIL 2016

QUALITE DE L'EAU : UNE NOUVELLE ETAPE DANS L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS

A l'occasion de la 4^{ème} Conférence environnementale, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) se réjouit que la qualité de l'eau, qui fait l'objet de recherches permanentes pour ses adhérents, ait trouvé sa place dans les discussions. Elle rappelle également l'attention que les entreprises portent, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, à la qualité de l'eau qu'elles desservent à plus de deux tiers de la population française.

Parmi les trois thèmes majeurs autour desquels l'ensemble des parties prenantes s'est réuni, figure celui de la « Préservation des milieux pour améliorer notre cadre de vie ». A la table ronde consacrée à cette thématique, a été abordé l'ensemble des actions à mener pour préserver l'eau, la biodiversité, la santé et l'habitat durable, notamment.

Un nouvel indicateur de qualité bientôt expérimenté ?

Au cours des deux dernières années, la FP2E a participé, avec le Centre d'Information sur l'Eau, à des réflexions visant à définir un indicateur de la qualité de l'eau permettant un accès simplifié à l'information délivrée aux consommateurs. Les mesures qui adoptées par le Gouvernement à l'issue de la Conférence prévoient l'instauration d'un modèle d'indicateur simplifié pouvant être intégré, à terme, en complément de la fiche informative jointe à la facture d'eau. Un modèle d'indicateur sera proposé aux parties prenantes d'ici la fin de l'année 2016.

La contribution des entreprises à ce projet s'inscrit dans leur démarche plus globale de promotion de la mesure de la performance des services publics d'eau et d'assainissement, que la FP2E a initiée dès 2007 en concevant une trentaine d'indicateurs pertinents, à présent définis réglementairement.

Une amélioration continue du processus de suivi de la qualité de l'eau

Aujourd'hui, plus de 12 millions d'analyses sont effectuées annuellement sur l'ensemble des services publics d'eau, dont 8 millions par les entreprises, ce qui fait de l'eau potable le produit alimentaire le plus contrôlé en France.

Les bilans annuels révèlent que l'eau distribuée aux Français est d'un très haut niveau de qualité. La feuille de route issue de la Conférence prévoit cependant d'aller plus loin avec la mise en place de plans d'actions permettant de maîtriser en permanence les risques inhérents à la distribution d'eau, avec le soutien des Autorités Régionales de Santé.

Parallèlement aux nouvelles mesures adoptées, les entreprises de l'eau approfondiront leur démarche de suivi rigoureux de la qualité de l'eau distribuée – le nombre d'analyses qu'elles effectuent ayant déjà connu une augmentation de plus de 20% au cours des dernières années.

Au regard des analyses réalisées, dans les services gérés par les entreprises, 99,5% de la population sont desservis par une eau constamment conforme à la réglementation pour les paramètres bactériologiques, soit de l'ordre de 3 points de plus qu'au niveau national.

La recherche et l'innovation au service de la qualité de l'eau

Les entreprises de l'eau investissent constamment en R&D afin de développer de nouvelles technologies permettant des traitements toujours plus performants pour faire face aux nouvelles formes de pollution telles que les résidus médicamenteux et les phytosanitaires, les nitrates, etc. Elles y consacrent chaque année 120 millions d'euros et mobilisent pour cela près de 870 salariés.

Ainsi, les entreprises de l'eau équipent de plus en plus d'usines de production d'eau potable de procédés de filtration par membranes organiques ou minérales, qui permettent de retenir les particules de taille infime contenues dans l'eau brute (particules, virus, pesticides). Sur les 6000 usines de production d'eau potable qu'elles gèrent, la capacité de traitement des sites équipés de procédés membranaires a augmenté de 7% par an au cours des dernières années.

En plus de ces avancées sur le plan technologique, les entreprises de l'eau mènent de nombreuses actions préventives auprès de diverses parties prenantes, visant, en amont, à la préservation des ressources naturelles en eau. La FP2E est, notamment, engagée dans le cadre d'un partenariat avec les chambres d'agriculture (APCA) pour la protection des captages d'eau potable, au travers d'actions de terrain menées conjointement entre opérateurs des services pour le compte des collectivités locales, chambres d'agriculture et exploitants agricoles.

A propos de la FP2E

La FP2E regroupe la quasi-totalité des entreprises assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France, après mise en concurrence. Ses adhérents sont : Alteau, Derichebourg Aqua, Saur, Société des Eaux de Fin d'Oise, Sogedo, Suez et Veolia.

L'objectif de la FP2E est d'apporter aux différentes parties prenantes (élus, représentants des consommateurs, responsables de l'autorité publique, journalistes, ONGs), un éclairage professionnel sur les thématiques des métiers de l'eau en France et en Europe, en particulier sur les sujets où l'intérêt général est engagé.

Contacts presse

Blandine GUYON - Agence Comfluence

blandine.guyon@comfluence.fr

01 40 07 98 27